
Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes:

1/ NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS

A/Commission d'adjudication et Commission d'appel d'Offres de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE les membres de la Commission d'appel d'offre :

Président : Monsieur Gabriel MULLER (Maire)

Les délégués titulaires :

- Francis LAAS
- Alain KISTNER
- Alexis OSCHMANN

Les délégués suppléants :

- Christine SANDIN-FAUVELLE
- Johanne VIEZZI
- Yannick HOMMEL

B/ Le Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNER comme membre du C.C.A.S :

Christophe LICHTENAUER
Nathalie LADENBURGER
Robert BECKER
Francine HUMMEL

Sont nommés comme membre du C.C.A.S :

Norbert BARTHEL
Jean-Claude LANG
Pierre VALLON
Monique ENNESSER

Président : Monsieur Gabriel MULLER (Maire)

C/ Le Comité National d'Action Sociale (pour le personnel)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de nommer :

Monsieur Gabriel MULLER (Maire) délégué représentant le collège des élus
Madame Cathie ILLIG (Rédacteur Chef) déléguée représentant le collège des bénéficiaires

INTERCOMMUNALITE

1/Syndicat Intercommunal pour la construction, le fonctionnement et l'entretien du Collège d'enseignement secondaire de La Wantzenau

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour la construction, le fonctionnement et l'entretien du Collège d'enseignement secondaire de La Wantzenau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ :

2 délégués titulaires :

Nom	Prénom
MULLER	Gabriel
LICHTENAUER	Christophe

2 délégués suppléants :

Nom	Prénom
HUMMEL	Francine
SANDIN-FAUVELLE	Christine

2/ Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de La Wantzenau-Kilstett-Gambsheim

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de La Wantzenau-Kilstett-Gambsheim

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ :

2 délégués titulaires :

Nom	Prénom
LAAS	Francis
HERRMANN	Joël

2 délégués suppléants :

Nom	Prénom
MULLER	Gabriel
LIESS-KOCHANOWKI	Joëlle

3/ Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried (S.I.A.C.R)

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried (S.I.A.C.R)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ :

4 délégués :

Nom	Prénom
MULLER	Gabriel
MERABET	Habib
LAAS	Francis
HERRMANN	Joël

4/ Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et Environs (S.I.E.O.M)

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires de la commune auprès du S.I.E.O.M

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNNE :

4 délégués:

Nom	Prénom
MULLER	Gabriel
RUDOLF	Robert
SPEICHER	Eric
KISTNER	Alain

5/ Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNNE

4 délégués titulaires :

Nom	Prénom
MULLER	Gabriel
LAAS	Francis
SPEICHER	Eric
MERABET	Habib

4 délégués suppléants :

Nom	Prénom
LICHTENAUER	Christophe
HERRMANN	Joël
OSCHMANN	Alexis
BECKER	Robert

6/ S.I.V.U du Temple à Offendorf

Le Conseil municipal, à l'unanimité,DESIGNNE :

2 délégués :

Nom	Prénom
MULLER	Gabriel
SPEICHER	Eric

2/ COMPOSITION DES COMMISSIONS ET ATTRIBUTIONS AUX ADJOINTS:

A/Attribution des adjoints :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les attributions dévolues aux adjoints, à savoir :

Monsieur Francis LAAS 1^{er} Adjoint est chargé :

- des finances
- des travaux
- de la sécurité

Madame Rose-Marie GUTFREUND 2^{ème} Adjointe est chargée

- de la culture
- du sport
- des associations

Monsieur Eric SPEICHER 3^{ème} Adjoint est chargé :

- de la communication
- des nouvelles technologies
- de la mémoire

Monsieur Joël HERRMANN 4^{ème} Adjoint est chargé :

- du cadre de vie
- du plan d'occupation des sols
- du plan local d'urbanisme

Monsieur Christophe LICHTENAUER 5^{ème} Adjoint est chargé :

- des écoles
- de l'action sociale

B/ Constitutions des commissions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de constituer les commissions suivantes:

COMMISSION DES FINANCES TRAVAUX ET SECURITE

Francis LAAS
Habib MERABET
Alexis OSCHMANN
Robert BECKER
Yannick HOMMEL
Nathalie LADENBURGER

COMMISSION CULTURE SPORT ET ASSOCIATIONS

Rose-Marie GUTFREUND
Francine HUMMEL
Joëlle LIESS-KOCHANOWSKI
Christine SANDIN-FAUELLE
Jean-Marc SCHEIBER
Joël HERRMANN
Alexis OSCHMANN

COMMISSION COMMUNICATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET MEMOIRE

Eric SPEICHER
Nathalie LADENBURGER
Joëlle LIESS-KOCHANOWSKI
Christine SANDIN-FAUVELLE
Jean-Marc SCHEIBER
Joël HERRMANN
Alexis OSCHMANN

COMMISSION CADRE DE VIE, P.O.S ET P.L.U

Joël HERRMANN
Johanne VIEZZI
Jean-Marc SCHEIBER
Robert BECKER
Robert RUDOLF
Alexis OSCHMANN
Yannick HOMMEL
Christine SANDIN-FAUVELLE

COMMISSION AIDE A LA PERSONNE (ACTION SOCIALE ET ECOLES)

Christophe LICHTENAUER
Francine HUMMEL
Johanne VIEZZI
Nathalie LADENBURGER
Christine SANDIN-FAUVELLE
Alain KISTNER
Robert RUDOLF

3/ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A/ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
2. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
5. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
8. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
9. D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; Monsieur le Maire rendra compte au Conseil municipal des transactions immobilières dont il sera saisi.

B/ Marchés publics : délégation au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de charger le Maire pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 90 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4/ INDEMNITES DES ELUS

A/ Indemnités de fonctions au Maire

Le Conseil municipal FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire (vote:18 voix pour et 1 abstention)

B/ Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Le Conseil municipal FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.(vote: par 14 voix pour et 5 abstentions)

C/ Indemnités de fonction de conseiller municipal non titulaire de délégation

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'allouer, avec effet au 16 mars 2008 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux

5/ EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 8 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de juin à septembre et FIXE la durée maximum du contrat à 1 mois.

6/DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain concernant diverses cessions immobilières.

7/LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2009

Le Conseil municipal PROCEDE au tirage au sort à partir de la liste électorale des membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2009.

Nombre de jurés à élire sur la liste électorale : 6

8/S.I.E.O.M DE BISCHWILLER ET ENVIRONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

9/INFORMATION SUR UN SEJOUR SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune à subventionner le séjour de 2 collégiens en classe verte et en classe découverte à hauteur de 6 € par nuitée.